Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 077-217705011-20230403-71_2023_079-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **10 présents et 3 pouvoirs**

Date de la convocation du conseil municipal : **21 mars 2023**
Date d'affichage : **21 mars 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 19 h,

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Patrick REBEYROL, Emmanuel CENDRIER, Carlos VALERO, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Claude LAZARO, Nadia LEFAY,

Pouvoirs : Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à François DEYSSON, Antonio TAPADAS donnant pouvoir à Claude LAZARO, Charles Louis de ROYS donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1/2023-079

OBJET : AFR - Adoption du compte de gestion 2022 de l'AFR et affectation du résultat sur le budget 2023

Jacques ILLIEN présente le compte de gestion de **l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R)**.

Jacques ILLIEN précise

- Cette association a été réactivée en début de mandat, la chambre d'agriculture ayant désigné ses nouveaux représentants pour la période 2020-2026.

Jacques ILLIEN précise que

- Le compte de gestion présente un solde excédentaire de **761,14 €**.
- Ce solde excédentaire sera affecté, en 2023, sur le budget A.F.R.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2022 de l'AFR et acte le montant de 761,14 € à affecter sur le budget 2023 de l'A.F.R.

MAIRIE DE VILLECERF (SEINE ET MARNE)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 3 avril 2023,

Acte rendu exécutoire, le 4 avril 2023, après publication par le maire, François DEYSSON